L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,

DIMANCHE MATIN, 3 SEPTEMBRE.

INSTITUT ST-LOUIS.—Cet établissement d'éducation, pour les demoiselles, [illegible] par Mme E. Larivière-Beuvre, est de nouveau complètement activité, les classes y ayant déjà été commencées. On reçoit à l'Institut jusqu'au dix septembre, [illegible] pour connaître les conditions.

Toutes les branches d'éducation sont confiées à des professeurs capables et expérimentés, et l'Institut St Louis peut être recommandé, à tous les titres, à la confiance des familles.

INSTITUTION DE MADAME LOCQUET-LEROY.—Madame Locquet-Leroy annonce qu'elle ouvrira son institution dans le vaste local situé rue du Camp, No 280, entre les rues Calliope et Poyfarré. Des professeurs de mérite seront chargés de l'enseignement dans les différentes branches de l'éducation.

MAISON LAWRENCE FRÈRES.—Nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne, sur l'annonce de MM. Lawrence Frères qui ont succédé à MM. Lawrence & Hébrard, comme négociants-commissionnaires. Leur magasin, actuellement rue Tchoupitoulas, No. 83, contient toujours un approvisionnement considérable de groceries et d'articles pour les planteurs, ainsi que des vins et liqueurs. L'exactitude et la courtoisie apportées par MM. Lawrence, dans toutes les transactions, rendront aussi agréables qu'avantageux les rapports qu'auront avec eux les planteurs et les facteurs. Leur clientèle déjà considérable ne saurait donc que s'accroître.

GRANDE CONFISERIE.—Candis et sirops de fruits, pâte de jujube, chocolats, gommes, bonbons fins, toutes ces friandises se trouvent en abondance dans la grande confiserie de Norman & Reim, rue Vieille-Levée, 121 et 123. Ces friandises exquises se font remarquer autant par l'excellence de leur goût que par l'élégance de leurs formes et, comme pièce de dessert ou articles de soirée, éclipsent tout. Nous recommandons au public l'annonce de la maison Norman & Reim qui contient un aperçu des produits tout-à-fait supérieurs de leur fabrique, une des plus importantes du Sud.

MACHINE A COUDRE DE SINGER.—Il est certain que la nouvelle machine à coudre de Singer réunit à peu près tous les avantages désirables. Une perfection absolue des choses impossible, et si l'instrument que nous annonçons ne peut y prétendre, il disputa au moins à tous les autres instruments de même nature la palme de la supériorité, et ce qui la prouve d'une manière éclatante, c'est le nombre de ceux qui sont en usage. Ce nombre, qui s'élève aujourd'hui à 450,000, nous dispense d'en dire d'avantage.

BOUTEILLES, DAME-JEANNES, DIVERS.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la maison C. T. Budecke & Co., rue de la Commune 60, qui a à vendre des dame-jeannes, de toutes les grandeurs, des bouteilles et diverses provisions, farine, beurre, huile, etc.

UNE LISTE DE PRIX A BON MARCHÉ.—Rien n'est plus positif que les chiffres, surtout quand il s'agit de marchandises dont la valeur peut être facilement appréciée. La maison Théodore Danziger & Fils, rue du Canal No 100, public dans nos colonnes une liste d'articles avec les prix en regard, liste sur laquelle nous appelons spécialement l'attention des dames et des acheteurs de la ville et de la campagne. A côté des articles de ménage nous signalerons tout pièces de soieries de 90 cents à $1 50 la yarde, et 50 pièces de soieries à $3 et à $2 75.

AUX CHASSEURS.—M. A. Tignière, qui s'est fait en cette ville, comme armurier, une réputation de premier ordre, annonce au public et à ses amis qu'il vient de recevoir un grand assortiment de fusils de chasse de tous les prix, mais tous garantis et bons, bien qu'ils ne soient pas tous égaux en mérite et en valeur. Les clients de la maison sont invités à aller examiner ces armes et à faire leurs choix au plus vite. Les premiers qui se présenteront seront certainement les mieux servis.

I ncendie de la Pointe-à-Pitre.

Nous lisons dans le *Journal du Havre* :

Les journaux des Antilles qui nous parviennent aujourd'hui par le paquet anglais qui vient jusqu'au 26 juillet, contiennent les détails suivants sur le terrible désastre dont notre colonie vient d'être le théâtre :

"La malheureuse ville de la Pointe-à-Pitre a été exposée, en moins de huit jours, à trois incendies : le premier qui a éclaté dans la nuit du 7 au 8 juillet ; le second dans la soirée du 13, et le troisième dans la nuit du 19.

"Le premier, qui a éclaté dans la nuit du 7 au 8 juillet, aurait pu avoir les conséquences les plus désastreuses : le feu a pris dans la maison située à l'angle des rues Réputat et des Jardins, et s'est rapidement propagé sur ces deux rues, menaçant la ville d'un désastre effroyable, qui n'a été évité que par le dévouement des secours, l'énergie des autorités et le concours empressé de la population.

"Les pertes qui été considérables : la plupart des magasins détruits étaient remplis de vivres, de bois de charpente et des boutiques où des ateliers, et renfermaient des matières inflammables en grande quantité et en une abondance, dans presque rien n'a pu être sauvé. Des familles, dépouillées en quelques heures de tout ce qu'elles possédaient, sont réduites au plus affreux dénuement.

"A la première nouvelle du sinistre, M. le gouverneur, accompagné de M. le directeur de l'intérieur, s'est rendu à la Pointe-à-Pitre, où il a été rejoint par M. le procureur-général.

"Dès son arrivée, le 13, à cinq heures du soir, le chef de la colonie s'est porté sur le théâtre de l'incendie, où il a trouvé les pompiers de la ville occupés encore à éteindre les décombres.

"Le feu s'est déclaré, de nouveau, dans la rue Nozières, le 19, à 9 heures du soir, au moment où soufflait une forte brise.

"L'hospital de la marine, rue Henri, le magasin du salant face à l'église, n'ont pas été atteints.

"La Banque, formant l'angle de la rue Nozières et de la place de la Présidence, a tout contre, été consumée, mais les valeurs et les livres ont pu être sauvés. Il en est de même du Trésor.

"Le théâtre, isolé au milieu de la place de la Victoire, a été épargné, ainsi que le télégraphe et la Gloriette.

"Après les premières informations reçues, la ville entière était détruite à l'exception de la partie située entre la rue de la Perle et le Canal Vatable, c'est-à-dire la partie située au vent de la rue où avait éclaté l'incendie.

"On pouvait dès lors supposer que toute la rue, et de la ville (la rue de Turenne, la rue de Condé, la rue de l'Arsenal, la caserne d'infanterie, l'arsenal d'artillerie, les rues Sainte-Anne, Dauxonnes, la place de la Reine, de Province, des Dames Macoba) avait été épargné ; mais le télégramme adressé de Saint-Pierre à l'ile de France, le matin, par l'un des paquebots de l'intercolonial, la *Guyane*, revoue de la Pointe-à-Pitre, dit que : "La Pointe-à-Pitre est complètement détruite moins les casbourgs, l'hôpital, le presbytère et le théâtre.

"Il paraît qu'avec la force du vent tout secours a été inutile, impossible même. Les foyers successifs étaient si violents et la chaleur si intense que les plus courageux n'osaient en approcher. L'explosion des fûts qui contenaient du tafia, des produits de kirsebaum et autres matières inflammables lançaient des gerbes de feu qui en rendaient l'approche périlleuse.

"Les sucres en magasin ont été brûlés.

"On assure qu'une grande partie des maisons de la Pointe-à-Pitre était assurée contre l'incendie par les Compagnies anglaises qui ont des succursales à la Barbade, Trinidad et Demérary."

Post-scriptum.

Une lettre particulière, adressée à l'un de nos concitoyens, dont les relations avec les Antilles sont des plus étendues et des plus importantes, contient les détails complémentaires suivants, sur l'affreux malheur qui vient de détruire la Pointe-à-Pitre :

Au premier incendie, le 19 courant, douze maisons avaient été brûlées. Depuis lors, tous les soirs, il y a eu tentative d'incendie, mais jusqu'à ce jour, sans succès. On n'a rien fait pour empêcher les incendiaires d'agir ; on est indigné contre M. le gouverneur ; il devrait mettre l'île en état de siège après le premier incendie, et il ne l'a même pas mise à l'heure qu'il est. Cependant, il déclare dans la Gazette officielle, du 21, que rien n'indique le malveillance, quand, au contraire, tout le monde dit qu'on apprendrait du sabotage au lieu d'une simple mèche, et que plusieurs maisons ont été brûlées par des bombes, et cependant il [illegible] contre le vent. Plusieurs personnes ont trouvé leurs filles inflammables [illegible] Le feu a été mis en dix endroits à la fois, au dire de tout le monde.

"Il n'est pas un ami pour que le gouverneur [illegible] et qu'on ne [illegible] par un gouvernement militaire, et qu'on demande la [illegible]

D'un autre côté, nous trouvons ce qui suit dans le *Bien Public* :

"Une lettre du directeur de la Banque de la Guadeloupe, datée du 25 juillet et adressée au directeur des Colonies dans la Seine, donne que l'incendie de la Pointe-à-Pitre des détails complétement inconnus jusqu'à ce jour. Le directeur de cette [illegible] qui [illegible] dans la [illegible] de la [illegible] et [illegible] de la [illegible] et [illegible] de la [illegible] et